

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Ministère de la justice

Arrêté du 1^{er} mars 2021

Portant modification de l'arrêté du 16 février 2021 fixant la liste des candidates et candidats admis à participer au concours externe sur titres, pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'État au ministère de la justice, au titre de l'année 2021

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 95-102 du 27 janvier 1995 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne autres que la France l'accès à certains corps des fonctionnaires des services médicaux et des services sociaux de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2018 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat;

Vu l'arrêté du 15 avril 2019 fixant la composition du jury des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice;

Vu l'arrêté du 20 novembre 2020 d'ouverture de concours externe et interne sur titres, pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice, au titre de l'année 2020 ;

ARRETE

Article 1

Les candidates suivantes sont autorisées à participer au concours externe sur titres, pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice, au titre de l'année 2021 :

Civilité	NOM de NAISSANCE	NOM D' USAGE	PRENOM
Madame	BENSLIMAN	DERRAR	CHAFIA
Monsieur	GASTEBOIS		LOUIS
Madame	MARIONNEAU		HELENE
Madame	TIJOU	TIJOU	ANNE-LISE

Au regard des conditions d'inscription, la candidate suivante n'est pas autorisée à concourir

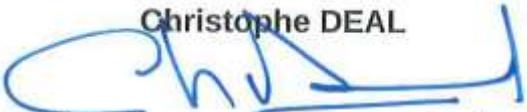
Civilité	NOM de NAISSANCE	NOM D' USAGE	PRENOM
Madame	MEDJANI	MEDJANI	LAMIA
Madame	JOURDAN	AUGER	Guylène

Article 2

La secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2021

Pour le garde des
sceaux, Ministre de la
justice, par délégation,


Christophe DEAL
 Sous-directeur des parcours professionnels
 Service des ressources humaines

